

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6057

Autre(s) référence(s) : Tabuteau 351

Auteur(s) : Guillaume, fils de Guillaume vicomte de Montfort-sur-Risle [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1094, 10 décembre-1101, 30 août]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Notice résumant les donations et confirmations faites à Saint-Pierre de Préaux par Guillaume, fils de Guillaume vicomte de Montfort[-sur-Risle], et ses parents : Anffride, épouse de Guillaume vicomte de Montfort, a donné comme oblat à l'abbaye de Préaux son fils Turolde afin qu'il y devienne moine, accompagnée du grand-père de l'enfant Osmond Malhurub, de son oncle paternel Boudin, de deux prêtres, Richard d'Apperville et Richard de Fontaines, de Guillaume et d'Anastase de Manneville. Elle a donné à cette occasion aux moines et à l'abbé Anfrois la dîme et l'église de Catelon, avec dix acres de terre, la dîme de Fontainecourt, celle de Bourneville, celle de Daubeuf[-la-Campagne] et celle du Tac. Hugues [II] de Monfort, ayant donné son accord, est venu ensuite concéder ce qui lui appartenait avant de devenir frère du lieu. Plusieurs années après, parvenu à l'âge de succéder à son père, Guillaume, fils de Guillaume vicomte de Montfort, a confirmé les dons faits par ses ancêtres, puis a donné la dîme de Becquerel et celle de Boishéroul pour le salut de l'âme de ses parents et afin d'être associé aux bienfaits du lieu. Plus tard, Guillaume et son épouse ont donné aux moines de Saint-Pierre de Préaux une acre de terre située près de l'église de Catelon pour y édifier une maison ; Guillaume a retenu trois acres de terre sur dix autres qui avaient été données précédemment aux moines, s'engageant à les donner au desservant de l'église de Catelon qu'il s'est chargé de trouver. L'abbé Geoffroy lui a remis en échange trente sous et la société du lieu.

Tableau de la tradition

Éditions principales

- a. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 1, p. 473.
- b. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A141, p. 133-134.

Indications

Gazeau Véronique, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux au XIe siècle*, dans *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Caen, Annales de Normandie, Cahier des Annales de Normandie ; 23, 1990, p. 237-254, p. 248. Canel Alfred, *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer*, Paris-Brionne, Vimont, 1833-1834, 2 vol., t. 2, p. 234. Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 1, p. 406. Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., t. 1, p. 528-529 ; t. 2, p. 3 et 182. Tabuteau Emily Zack, *Transfers of Property in Eleventh-Century Norman Law*, Chapel Hill-Londres, The University of North Carolina Press, 1988, p. 19, n. 37, doc. 351.

Texte établi d'après b

Prescripto principe Willelmo regnante, delatus est quidam puer, nomine Turaldus, filius Willelmi vicecomitis Montis fortis, Pratellum ut ibi fieret monachus ; quod et factus est. Detulit autem illum mater sua, Anffridis nomine, avusque suus Osmundus, cognomento Malhurub, patruusque Boldinus et duo presbiteri, Ricardus de Apivilla et Ricardus de Fontanis, Willelmusque et Anastasius, fratres de Magnivilla. Astantibus vero econtra abbate Pratelli, nomine Anffrido, monachisque com nonnullis hominibus suis, videlicet Male docto, Vitale, Rogerio Crasso plurimisque aliis, coram altare, dedit mater supradicti pueri, astantibus suprascriptis omnibus, donationemque super altare posuit decimam de Catelun et ecclesiam com decem acris terre et decimam Fontani Curtis et Burniville et de Dalbuet et de Tac. Hec omnia facta sunt, concedente Hugone Montis fortis ; qui etiam postea Pratellum venit et, manu sua confirmans donationem, super altare sancti Petri misit ex his que sibi pertinebant, ut perpetualiter inconvulsa maneret hec pactio. Unde etiam frater loci effectus est.

Transactis vero, postquam facta sunt hec, plurimis annis, venit Willelmus, frater Turaldi monachi, Pratellum, confirmans que ab antecessoribus suis facta fuerant. Fuerat enim parvus infans dum ejus frater factus est monachus. Sed, cum ad virilem pervenit etatem dominusque fuit honoris patris suis, hec fecit addens etiam decimam de Beccherel et de Bosco Hairaldi, mittens donationem super altare sancti Petri. Hec fecit pro redemptione anime patris sui Willelmi matrisque sue Anffridis et ut ipse frater et particeps esset loci Pratelli in omni benefacto.

Post hec idem Willelmus com uxore sua Pratellum venit deditque unum agrum terre juxta ecclesiam Catelunti abbati ad domum faciendam et tres agros terre, ex illis decem quos dederat, in manu sua retinuit ea ratione ut clericum ecclesie inveniret et illos tres agros illi daret. Alios autem et totam decimam sancto Petro concessit. Pro qua re abbas Gaufridus XXX solidos dedit illi com societate loci. Testes Willelmi : Radulfus de Willervilla ; Gaufridus Hungre ; Hamundus de Colevilla.